Expertise écologique
Habitats/Faune/Flore

-

Commune de Saint-Souplet

Juin 2022

Client contact

M. QUONIOU Henri

9-3 Rue de la Haie Menneresse

59360 SAINT-SOUPLET

Auteurs de l'étude

Emmanuel CARON : directeur d'étude – 07 60 21 77 73
Marianne MILLIET-TREBOUX : chargée de mission biodiversité
Alexis LEFEBVRE : technicien naturaliste
Kevin VANSON : Stagiaire licence 3 de biologie des organismes et des populations

Table des matières

1. METHODES UTILISEES 2

I. DIAGNOSTIC « MILIEU NATUREL » 3

A. DIAGNOSTIC HABITAT 3

B. DIAGNOSTIC FAUNISTIQUE 3

C. DIAGNOSTIC FLORISTIQUE 4

II. TABLEAU DE PASSAGE 4

III. DIFFICULTES RENCONTREES 4

2. LES MILIEUX NATURELS 5

I. LOCALISATION 6

II. CONTEXTE REGLEMENTAIRE 6

A. LES PERIMETRES REGLEMENTAIRES 6

B. LES PERIMETRES D'INVENTAIRES 9

III. HABITATS NATURELS 11

A. CONTEXTE GENERAL 11

B. DESCRIPTION DES HABITATS 0

IV. INVENTAIRES FLORISTIQUES 1

V. INVENTAIRES FAUNISTIQUES 3

A. L'AVIFAUNE 3

B. L'ENTOMOFAUNE 7

C. LA MAMMALOFAUNE 8

D. L'HERPETOFAUNE 11

3. CONCLUSIONS DE L'ETUDE 12

I. POTENTIALITES ECOLOGIQUES 13

II. PRECONISATIONS 13

Listes des figures

Figure 1 : localisation du site d'étude (Source : Géoportail et Map) 6
Figure 2 : Cartographie CORINE Land Cover (Source : Géoportail) 6
Figure 3 : Distances entre le site d'étude et les zones Natura 2000 (source : Géoportail) 7
Figure 4 : Parc naturel régional de l'Avesnois (Source : Géoportail) 8
Figure 5 : site d'étude situé sur une ZNIEFF I (Source : Géoportail) 9
Figure 6 : distance du site d'étude de la ZICO la plus proche 10
Figure 7 : Cartographie du réseau hydrographique (Source : Géoportail) 11
Figure 8 : Photographie de la prairie avec un pâturage extensif équin, le 13-05-2022 (source : ECO'LogiC) 0
Figure 9 : Photographie du paysage bocager avec la haie au fond, le 13-05-2022 (source : ECO'LogiC) 0
Figure 10 : Hirondelle de fenêtre 4
Figure 11 : Etourneau sansonnet 5
Figure 12 : Moineau domestique 5
Figure 13 : Coucou gris 6
Figure 14 : Lapin de garenne mort supposé 8
Figure 15 : Pipistrellus pipistrellus (INPN) 10
Figure 16 : Serotine commune - Eptesicus serotinus (Source INPN) 10
Figure 17 : Arbre de fort intérêt écologique du site (Source : ECO'LogiC) 13

Liste des tableaux

Tableau 1 : Calendrier des prospections 4
Tableau 2 : Habitats naturels et anthropique rencontrés sur le site 0
Tableau 3 : Espèces floristiques inventoriées et statuts 1
Tableau 4 : Avifaune inventoriée sur le site et statuts 3
Tableau 5 : Entomofaune inventoriée sur le site et statuts 7
Tableau 6 : Mammifères inventoriés sur le site et statuts 8
Tableau 7 : Chiroptères inventoriés sur le site et statuts 9

1. Méthodes utilisées

I. Diagnostic « Milieu naturel »

L'objectif est de caractériser le site du projet d'un point de vue écologique : ses grandes composantes, sa diversité et sa richesse biologique, et les potentialités d'expression de cette richesse. Il s'agit donc d'apprécier globalement la valeur écologique du site, l'évolution naturelle du milieu et les tendances pouvant influencer cette évolution.

L'étude a été effectuée à partir d'investigations de terrain et également par l'analyse des données bibliographiques disponibles.

Les investigations de terrain ont été menées en **mai et juin 2022.**

a. Diagnostic habitat

Pré-cartographie

Dans un but d'efficacité des prospections de terrain, à partir des photos aériennes du site, une pré-cartographie a été réalisée afin de cibler les zones susceptibles d'accueillir des espèces remarquables et/ou présentant des exigences écologiques spécifiques.

Typologie des habitats

Les végétaux sont les meilleurs intégrateurs des conditions de milieu. Ils constituent des ensembles structurés de telle manière que chaque fois que l'on retrouve les mêmes conditions de milieu, cohabitent dans ces milieux un certain nombre d'espèces végétales vivant toujours associées, y trouvant les conditions favorables à leur développement. De l'étude et de la comparaison de ces ensembles structurés est né le concept d'association végétale, concept de base de la phytosociologie (étymologiquement science des associations végétales).

Les différents habitats (au sens de « CORINE Biotopes ») sont répertoriés selon leur typologie phytosociologique simplifiée, typologie internationale en vigueur utilisée dans le cadre de CORINE Biotopes et du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Version EUR 28), document de référence de l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2000.

Cartographie des habitats

Après identification et délimitation sur le terrain, les habitats ont été reportés sur un fond de carte topographique à l'aide du logiciel QGIS Desktop 3.16.16.

Les couleurs correspondant à chaque type d'habitat ont été choisies, dans la mesure du possible, en fonction de leur connotation écologique.

b. Diagnostic faunistique

L'évaluation de la sensibilité de la faune s'est appuyée sur les statuts de protection et sur les statuts de rareté régionaux, nationaux et internationaux. Pour les groupes dont les statuts régionaux ne sont pas encore définis d'une manière précise nous nous sommes appuyés sur des publications récentes et sur nos connaissances personnelles de la région. L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces présentes et potentiellement présentes.

Nous avons orienté nos observations sur 4 groupes faunistiques, selon les méthodes suivantes :

- **L'avifaune** : L'étude des **oiseaux nicheurs** est effectuée selon la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) à partir de points d'écoute de 20 minutes répartis dans l'aire d'étude et réalisés dans les 5 heures suivant le lever du soleil ;
- **L'entomofaune** : l'études de l'entomofaune a été réalisée en suivant des transects horizontaux et verticaux.
- **Les mammalofaune** : Les inventaires concernant les mammifères terrestres ont été effectués exclusivement par recensement indirect et par contact visuel. L'ensemble du site a été parcouru à pied et les indices de présence ont été relevés ;
- **L'herpétofaune** : : recherche de micro-habitats favorables aux espèces (refuge terrestre, pièce d'eau), observation directe, inspection des routes à la recherche d'individus écrasés.

c. Diagnostic floristique

L'évaluation de la sensibilité de la flore s'est appuyée sur les statuts de protection et sur les statuts de rareté régionaux, nationaux et internationaux. Pour les groupes dont les statuts régionaux ne sont pas encore définis d'une manière précise nous nous sommes appuyés sur des publications récentes et sur nos connaissances personnelles de la région. L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces présentes.

Nous avons orienté nos observations sur les plantes vasculaires, selon les méthodes suivantes :

- La liste des espèces végétales a été établie de façon exhaustive sur l'ensemble des parcelles suivant des transects « virtuels ».
- Les espèces végétales présentant un intérêt patrimonial ont été recherchées et les espèces exotiques envahissantes ont été notées

II. Tableau de passage

Tableau 1 : Calendrier des prospections

Date	Météo	Habitat	Flore	Avifaune	Entomo-faune	Mammalo-faune	Herpéto-faune
13/05/22	Soleil, pas de vent – 20°C	x	x	x	x		
13/06/22	Soirée – pas de vent – ciel dégagé – 17°C					x	x

III. Difficultés rencontrées

Le diagnostic a été réalisé uniquement en deux passages sur la période printanière. Nous avons donc une « photographie » du milieu à un moment précis de l'année qui n'est pas forcément représentative car suivant la phénologie des espèces leur présence varie.

2. Les milieux naturels

I. Localisation





Figure 1 : localisation du site d'étude (Source : Géoportail et Map)

Le site d'étude se situe dans l'Avesnois dans la commune de Saint-Souplet.

L'environnement proche du site est un tissu urbain discontinu qui correspond au centre-ville de Saint-Souplet. La zone d'étude se trouve sur des terres arables, des pelouses et pâturages naturels.



Figure 2 : Cartographie CORINE Land Cover (Source : Géoportail)

II. Contexte réglementaire

a. Les périmètres réglementaires

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope visent à la conservation des habitats des espèces protégées.

Le site n'est pas concerné par un arrêté de protection de Biotope.

Les directives européennes

La commission européenne, en accord avec les Etats membres, a fixé, le 21 mai 1992, le principe d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire. Ce réseau est nommé Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de

sites remarquables, appelé Natura 2000, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Le site d'étude ne se trouve pas au sein d'un site Natura 2000. Néanmoins certains sites Natura 2000 Directive Oiseaux et Habitats se situent dans un périmètre de 30 km :

Natura 2000 Directive Habitats :

- **Identifiant :** FR3102006**, nom :** Vallée de la Sambre, **distance** : 14 km ≈
- **Identifiant** : FR2200387, **nom** : Massif forestier du Regnaval, **distance** : 26,5 km ≈

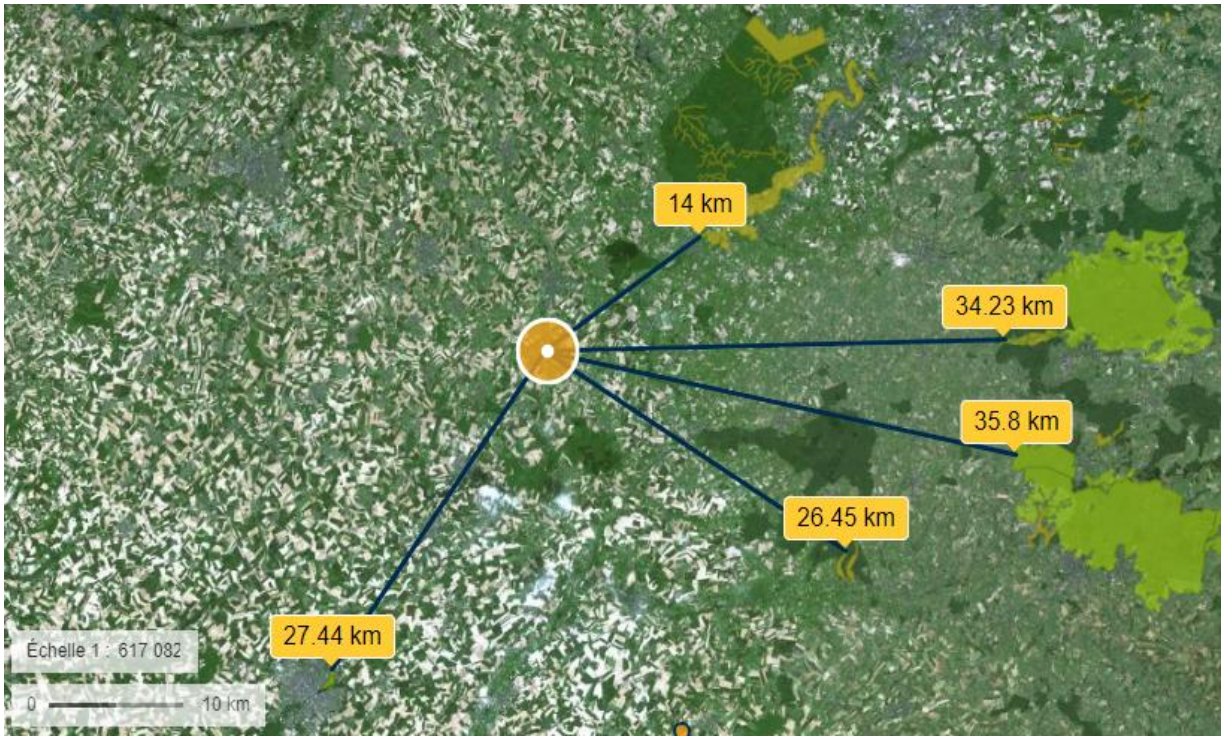


Figure 3 : Distances entre le site d'étude et les zones Natura 2000 (source : Géoportail)

Natura 2000 Directive oiseaux :

- **Identifiant** : FR3112001, **nom** : Forêt, bocage, étangs de Thiérache, **distance** : 34,5 km ≈
- **Identifiant** : FR2210026, **nom** : Marais d'Isle, **distance** : 27.5 km ≈

<u>Les réserves naturelles</u>

Les réserves naturelles correspondent à des zones de superficie limitée créées en vue de la préservation d'une espèce animale ou végétale en voie de disparition ou présentant des qualités remarquables. Leur faible étendue rend leur création plus aisée que celle des parcs naturels.

Les réserves naturelles sont des outils réglementaires de plus en plus utilisés en complément d'autres mesures de protection du patrimoine naturel. Elles concernent aussi bien la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles ou un milieu naturel, en général qui présente une importance particulière par sa fragilité et sa rareté et qu'il convient donc de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader.

Le site ne se trouve pas dans le périmètre d'une réserve naturelle.

Les Parc Naturels

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Le site d'étude se trouve dans le périmètre d'un Parc Naturel Régional.

- **Identifiant :** FR8000036**, nom :** Avesnois, **distance** : 2,3 km



Figure 4 : Parc naturel régional de l'Avesnois (Source : Géoportail)

b. Les périmètres d'inventaires

L'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique** est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2 concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridiquedirecte. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Le site d'étude se trouve dans une ZNIEFF de type 1 :

- **Identifiant :** 310013701**, nom :** Haute Vallée de la Selle en amont de Solesmes, **distance** : 0 km



Figure 5 : site d'étude situé sur une ZNIEFF I (Source : Géoportail)

Les ZICO (Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux) sont des zones faisant partie d'un inventaire d'espaces remarquables sans contraintes règlementaires.

Le site ne se trouve pas en bordure d'une ZICO. La plus proche est à plus de 30 km (Identifiant : NC06) :

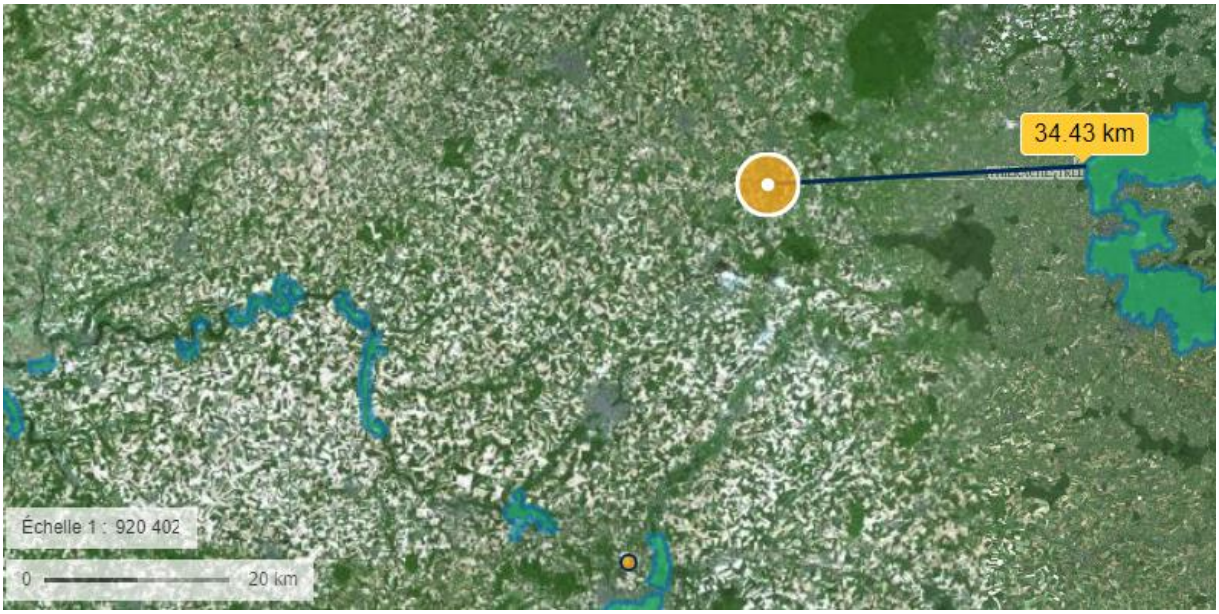


Figure 6 : distance du site d'étude de la ZICO la plus proche

III. Habitats naturels

a. Contexte général

Le site est une prairie périodiquement pâturée par des chevaux. Ce type de milieu est rarement composé d'une biodiversité exceptionnelle car la pression exercée par le piétinement et le broutage des animaux représentent une perturbation assez forte sur la flore. Il s'agit d'un milieu ouvert composé en grande partie d'adventices. On y retrouve majoritairement de la renoncule âcre (*Ranunculus acris*), des poacées tels que le brome mou (*Bromus hordeaceus*), la houlque laineuse *(Hoclus lanatus)* et le dactyle aggloméré *(Dactylis glomerata*) ainsi que le plantain lancéolé (*Plantago lanceolata),* le pissenlit *(Taraxacum officinale)* et le trèfle (*Trifolium pratense).*

La prairie est bordée par des haies peu entretenues ce qui permet d'avoir une strate arborée sur son pourtour. Celle-ci *est* composée d'espèces indigènes telles que le noisetier (*Corylus avellana),* l'aubépine *(Crataegus monogyna),* le sureau noir *(Sambucus nigra)* et le charme (*Carpinus betulus*).

Le site d'étude se localise à environ 100 m d'un cours d'eau, la Selle.



Figure 7 : Cartographie du réseau hydrographique (Source : Géoportail)

Aucun habitat recensé n'est d'intérêt communautaire

b. Description des habitats

Tableau 2 : Habitats naturels et anthropique rencontrés sur le site

Code Corine Biotope	Code EUNIS
PATURES MESOPHILES **CB: 38.1**	PÂTURAGES PERMANENTS MÉSOTROPHES ET PRAIRIES DE POST-PÂTURAGE **E2.1**
BOCAGES **CB: 84.4**	HAIES D'ESPÈCES INDIGÈNES RICHES EN ESPÈCES **FA.3**

- *PATURES MESOPHILES*

Un pâturage mésophile se dit d'une prairie grasse, moyennement humide par opposition à xérophile qui signifie qu'un milieu est très sec. En fonction de ce facteur, nous retrouverons un cortège d'espèces floristiques typique (voir V. la flore).



Figure 8 : Photographie de la prairie avec un pâturage extensif équin, le 13-05-2022 (source : ECO'LogiC)

- *HAIES D'ESPÈCES INDIGÈNES RICHES EN ESPÈCES (> à 5 espèces différentes)*



Figure 9 : Photographie du paysage bocager avec la haie au fond, le 13-05-2022 (source : ECO'LogiC)

Les haies compartimentent la prairie en trois parcelles et encadre le site d'étude.

Celles-ci sont composées de plus de 5 espèces ce qui fait d'elles des haies qualifiées de riches par le référentiel EUNIS. C'est un habitat particulier qui est largement fréquenté par l'avifaune et qui permet de créer une continuité écologique entre les autres habitats (trame verte).

IV. Inventaires floristiques

Tableau 3 : Espèces floristiques inventoriées et statuts

Nom latin	Nom Vernaculaire	Statut d'indigénat	Rareté	Menace Région	Menace France	Directive HFF	Protection nationale	Protection régionale	Liste rouge régionale	Dét ZNIEFF	EVEE
Anthoxanthum ordoratum	Flouve odorante	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Anthriscus sylvestris	Cerfeuil des bois	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Arabidopsis thaliana	Arabette de Thalius	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Atocion armeria	Silène à bouquets	A?;S?	E	NAo	[LC]	Non	Non	Non	Non	Non	N
Bellis perennis	Pâquerette vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Bromus hordeaceus	Brome mou	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	pp	N
Carpinus betulus	Charme commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Cerastium glomeratum	Céraiste aggloméré	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium sp.	Cirse sp	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Coryllus avellana	Noisetier coudrier	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Crataegus monogyna	Aubépine à un style	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	pp	N
Equisetum ramosissimum	Prêle rameuse	#	#	#	[LC]	Non	Non	Non	#	#	#
Fraxinus excelsior	Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Galium aparine	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	Non	Non	Non	pp	N
Geranium dissectum	Géranium découpé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Geranium robertianum	Géranium herbe-à-Robert	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Glechoma hederacea	Lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Hoclus lanatus	Houlque laineuse	I	LC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Lamium album	Lamier blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N

Lamium purpureum	Lamier pourpre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne	Ray-grass anglais	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Malus	Pommier (G)	C	P	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Phleum pratense	Fléole des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris	Renoncule âcre	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Rubus fruticosus	Ronce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Rumex acetosa	Grande oseille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Rumex acetosella	Petite oseille (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Sambucus nigra	Sureau noir	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum officinale	Pissenlit	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium pratense	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium repense	Trèfle blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica	Grande ortie	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Veronica serpylliofolia	Véronique à feuilles de serpolet	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N

Légende : Statut d'indigénat : Indigène (I) ; Cultivé (C) ; Sans objet (#) ; présumé subspontané (S?) ; présumé eurynaturalisé (Z?) ; présumé indigène (I?) ; présumé accidentel (A?) ; **Rareté** : Très commun (CC) ; Commun (C) ; Présent (P) ; Exceptionnel (E) ; **Menace région** : Préoccupation mineure (LC); Exclu de la liste rouge (Nao) ; Sans objet (#) ; **Directive HFF** = Directive Habitats Faune Flore ; **Dét ZNIEFF** = Déterminant de ZNIEFF en région : pour parti (pp)

Les inventaires témoignent d'un cortège d'espèces floristiques très commun, les espèces sont typiques du milieu de prairie grasse de pâturage. Il y a un enjeu écologique **faible** concernant la flore.

V. Inventaires faunistiques

a. L'Avifaune

Tableau 4 : Avifaune inventoriée sur le site et statuts

Nom latin	Nom Vernaculaire	Liste Rouge NPDC Nichant	Liste Rouge Europe	Liste Rouge France Nicheuse	Liste Rouge France Hivernant	Rareté NPDC	Protection Nationale	Dét. ZNIEFF	BERNE	BONN	CITES
Acrocephalus scirpaceus	Rousserolle effarvatte	LC	LC	LC		AC	PIII		BeII		
Columba palumbus	Pigeon ramier	LC	LC	LC	LC	C					
Corvus corone	Corneille noire	LC	LC	LC	NAd	AC					
Cuculus canorus	Coucou gris	VU	LC	LC		AC	PIII		BeIII		
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	LC	LC	LC		C	PIII		BeII		
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	NT	LC	NT		AC	PIII		BeII		
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	LC	LC	NAd	C	PIII		BeIII		
Parus major	Mésange charbonnière	LC	LC	LC	NAb	C	PIII		BeII		
Passer domesticus	Moineau domestique	NT	LC	LC		AC	PIII				
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	LC	LC	LC	NAd	C	PIII		BeII		
Picus viridis	Pic vert	LC	LC	LC		C	PIII		BeII		
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet	VU	LC	LC	LC	AC					
Sylvia borin	Fauvette des jardins	LC	LC	NT		AC	PIII		BeII		
Sylvia communis	Fauvette grisette	LC	LC	LC		AC	PIII		BeII		

Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	LC	LC	LC	NAd	C	PIII		BeII		
Turdus merula	Merle noir	LC	LC	LC	NAd	C			BeIII		

Légende :

Liste Rouge : Préoccupation mineure (LC) ; Vulnérable (Vu) ; Quasi-menacé (NT) ;

Rareté : Commun (C) ; Assez commun (AC) ;

Protection Nationale : Article 3 (PIII) ;

Berne : Annexe 2 de la convention de Berne (BeII) ; Annexe 3 de la convention de Berne (BeIII)

Statut : Nicheur possible (Npo) ; Nicheur probable (Npr).

La plupart des espèces d'oiseaux recensées sur la parcelle sont communes et de préoccupation mineure à l'échelle de la région. Il faut noter qu'il y a tout de même un enjeu **modéré** pour la conservation de cette biodiversité ordinaire et un enjeu **fort** avec la présence d'espèces au statut « vulnérable » et « quasi menacé ». Voici les espèces représentant un intérêt patrimonial particulier *:*



Figure 10 : Hirondelle de fenêtre

L'**hirondelle de fenêtre** *(Delichon urbicum*) appartient à la famille des hirundinidés. Ce passereau est une espèce rupestre, nichant à l'origine sous les surplombs rocheux des falaises. Comme l'hirondelle rustique, elle s'est adaptée aux bâtiments et autres constructions comme les ponts, mais continue de nicher localement en sites naturels. Elle est migratrice et les premiers individus sont observés dès février mais le retour vers les sites de nidification ne commence réellement qu'au mois de mars. Le départ vers les sites d'hivernage est tardif et s'effectue durant les mois de septembre et d'octobre. Elle utilise de la terre pour construire un nid en forme de coupe sous des corniches, rebords de toits, ponts, balcons, etc. Par ailleurs, c'est une espèce qui se nourrit d'insectes volants et de petite taille. L'Hirondelle de fenêtre n'est globalement pas menacée. Ses populations sont nombreuses sur une grande partie de son aire de répartition. Cependant, elle connaît un déclin certain en Europe de l'Ouest depuis la seconde moitié du 20e siècle. C'est pourquoi il s'agit d'une espèce menacée qui est considérée comme quasi menacée sur la liste rouge des oiseaux nicheurs du Nord-Pas-de-Calais.

L’**étourneau sansonnet** (*Sturnus vulgaris*) fait partie de la famille des Sturnidés. Il est classé comme étant vulnérable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs du Nord-pas de Calais. Durant la période de reproduction, deux facteurs limitent la répartition de cette espèce plutôt ubiquiste, l'existence de cavités (naturelles ou artificielles) nécessaires à sa nidification et la présence de zones herbeuses où il recherche la majorité de son alimentation. En effet, l’étourneau sansonnet a besoin de trouver dans son habitat des cavités afin de construire son nid ainsi que des zones herbacées qui lui fourniront sa nourriture. De manière plus générale, Il est fréquent des villes et des villages, qui lui procure une grande variété de sites de nidifications. En revanche, il semble déserter les grandes agglomérations comme c'est le cas pour l'hypercentre de Lille, probablement, car il devient difficile de trouver les insectes indispensables à l'élevage des jeunes.



Figure 11 : Etourneau sansonnet



Figure 12 : Moineau domestique

Le **moineau domestique** (*Passer domesticus*) appartient à la famille des passéridés. Il vit à proximité des habitations humaines aussi bien en ville qu’à la campagne. Sa dépendance vis-à-vis de l’homme est telle qu’il n’habite pas en général les villages abandonnés. Il est opportuniste et omnivore, son alimentation la plus habituelle consistant en diverses graines et semences sauvages ou cultivées, en insectes, en bourgeons et en fruits. Le nid présente une structure en boule mais reste assez rudimentaire lorsque le site choisi est une cavité (cas assez fréquent : trou de mur, ancien nid d’hirondelle). Le moineau domestique est protégé et considéré comme une espèce déterminante de ZNIEFF. Par ailleurs, il figure sur la liste rouge des oiseaux nicheurs du Nord-Pas-de-Calais comme étant quasi menacé.

Le **coucou gris** (*Cuculus canorus*) fait partie de la famille des cuculidés. C'est la seule espèce de notre région qualifiée de parasite interspécifique obligatoire. En effet, le coucou ne construit pas de nid mais parasite celui d'un passereau en remplaçant les œufs qui y sont présents par les siens. Ainsi, il confie la couvaison et le nourrissage de sa descendance à un autre oiseau. Pour que ce dernier ne s'en aperçoive pas, il va jusqu'à imiter les œufs de l'espèce parasitée. C'est une espèce que l'on rencontre dans les habitats boisés semi-ouverts mais pas seulement. Puisqu'il doit parasiter une autre espèce pour produire une génération suivante, il doit s'adapter aux milieux fréquentés par celle-ci. Ce qui fait que l'on va également pouvoir le rencontrer dans les lisières, les zones buissonnantes, les bocages et les prairies mais pas dans les milieux fortement urbanisés. Le choix de son milieu de vie dépend également de sa richesse trophique. Le coucou gris se nourrit principalement de lépidoptères (chenilles) et de coléoptères. C'est une espèce migratrice vulnérable qui reste peu de temps en France et qui connait un déclin assez important. Dans le nord Pas de Calais, les effectifs de sa population ont baissé de 47% entre 1994 et 2014. Aujourd'hui c'est une espèce protégée et inscrite à l'annexe III de la convention de Berne.



Figure 13 : Coucou gris

D'après les données naturalistes de la bibliographie (INPN), le site pourrait être favorable à d'autres espèces comme le Pipit farlouse (*Anthus pratensis)* (rencensé en 2018 sur la commune), le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), le Grosbec casse-noyaux (*Coccothraustes coccothraustes),* le Pinson du nord *(Fringilla montifringilla) etc.*

b. L'entomofaune

Tableau 5 : Entomofaune inventoriée sur le site et statuts

Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce protégée	Espèce déterminante ZNIEFF
Agrion sp.	Agrion	#	#
Apis mellifera	Abeille domestique	Non	Non
Bombus lapidarius	Bourdons des pierres	Non	Non
Bombus pascuorum	Bourdons des champs	Non	Non
Cantharis fusca	Téléphore maison	Non	Non
Ichnemonidae	Guêpe parasite indéterminée	#	#
Meridon equestris	Syrphe des narcisse	Non	Non
Pachyrhinus lethierryi	Pachyrhine de Lethierry	Non	Non
Panorpa communis	Mouche scorpion	Non	Non
Pieris rapae	Piéride de la Rave	Non	Non
Rhingia campestris	Syrphe à long nez des champs	Non	Non
Tettigoniidae Metrioptera sp.	#	#	#
Timandra comae	Timandre aimée	Non	Non

Légende : Impossibilité à renseigner (#).

La liste est exhaustive mais aucune espèce d'intérêt patrimoniale n'a été recensée. Le site présente un pool d'espèces assez communes mais non négligeables, la prairie offre des ressources alimentaires à de nombreux pollinisateurs. Le site est favorable à de nombreuses autres espèces notamment de Lépidoptères : L'Aurore, le Tristan, le Paon du jour, la petite Tortue, le Vulcain qui n'ont pas été observés lors de nos passages mais ont été recensés dans la commune (INPN). Il y a un enjeu écologique considéré de **moyen** pour l'entomofaune. Les insectes présents dans ce milieu ouvert constituent un maillon important de l'écosystème et permettent l'alimentation de la plupart des oiseaux recensés ici.

c. La mammalofaune

- Mammifère terrestre

Aucun mammifère n'a été observé sur le site lors de notre premier passage hormis la dépouille supposée d'un Lapin de garenne.

La configuration du pâturage et ses alentours rend probable la présence de micromammifères tels que le campagnol, la musaraigne, etc.

Lors du second passage de nuit nous avons pu constater la présence du Hérisson d'Europe (3 individus).



Figure 14 : Lapin de garenne mort supposé

Tableau 6 : Mammifères inventoriés sur le site et statuts

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE FRANCE	RARETE NPDC	PROTECTION NATIONALE	DIRECTIVE HABITAT	BERNE	BONN	Enjeux
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe	LC	CC	PII		BeII		Moyen
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne	NT	CC					Moyen

Légende :
Liste rouge : Préoccupation mineure (LC), quasi-menacé (NT) ;
Rareté : Très commun (CC) ;
PII : espèce, aire de repos et aire de reproduction strictement protégées
BeII : espèces de la faune strictement protégées

Il y a un enjeu moyen pour la préservation des mammifères. Le site reste propice à l'accueil de nombreuses autres espèces qui n'ont pas été observée comme le Lièvre d'Europe, l'Ecureuil roux (*INPN*).



Le **hérisson d'Europe** (*Ericaneus europaeus)* est un très bon indicateur de la biodiversité d'une zone. Le hérisson habite dans un terrier en lisière de forêt, de buisson, de haie ou de jardin. Le hérisson d'Europe est protégé par l'annexe III de la convention de Berne et bénéficie d'un statut de protection totale à l'échelle nationale par l'arrêté du 23 avril 2007, cette protection concerne l'espèce, son aire de repos ainsi que son aire de reproduction. Il est soumis à une forte mortalité routière et sensible à l'emploi de pesticides.

Figure 11 : Hérisson d'Europe - Erinaceus europaeus (Source INPN)

Le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) est un rongeur au pelage gris-brun, plus petit que le Lièvre, vivant en groupe et qui affectionne les milieux ouverts où il creuse un terrier (garenne) à plusieurs entrées. C'est une espèce commune mais qui reste quasi menacée à l'échelle nationale par le déclins de populations.



Figure 12 : Lapin de garenne - Oryctolagus cuniculus (Source INPN)

- **Chiroptères (Chauve-souris)**

Par des écoutes d'ondes sonores de chauve-souris lors du second passage de nuit, deux espèces de Chiroptère ont été relevé : la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ainsi que la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*).

Tableau 7 : Chiroptères inventoriés sur le site et statuts

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE FRANCE	RARETE NPDC	PROTECTION NATIONALE	DIRECTIVE HABITAT	BERNE	BONN	ENJEUX
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	NT	AC	PII	DHIV	Bell	Boll	Fort
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	LC	C	PII	DHIV	Belll	Boll	Fort

Légende :
Liste rouge : Préoccupation mineure (LC), quasi-menacé (NT) ; **Rareté** : commun (C), assez commun (AC) ; **PII** : espèce, aire de repos et aire de reproduction strictement protégées ; **Berne** : **BeII** : espèces de la faune strictement protégées, **BeIII** : espèces de la faune protégées dont l'exploitation est règlementée ; **BONN : BoII** : espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriés

La **pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*) fait partie de la famille des Vespertilionidés. C'est une chauve-souris que l'on peut retrouver aussi bien en milieu urbain qu'en milieu naturel même si pour chasser elle préfère les zones humides. Si on la retrouve dans les espaces fortement urbanisés c'est parce qu'elle est peu lucifuge (ne craint pas la lumière) ce qui lui permet de chasser des insectes sous les lampadaires par exemple. Elle débute sa chasse le soir, environ 15 minutes après le coucher du soleil. La pipistrelle commune hiberne de novembre à fin mars dans des greniers, des tunnels, des bâtiments inoccupés, des cavités dans les arbres etc. Elle loge dans une grande diversité d'habitats. Cette espèce de chauve-souris est une espèce patrimoniale figurant à l'annexe III de la convention de Berne ainsi qu'à l'annexe II de la convention de Bonn



Figure 15 : Pipistrellus pipistrellus (INPN)



Figure 16 : Serotine commune - Eptesicus serotinus (Source INPN)

La **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus)* est une chauve-souris de grande taille, (63 à 90mm, 18 à 35g), discrète et lucifuge. Elle possède un long pelage dense, brun sombre à pointes dorées, et plus clair sur le ventre. Espèce de plaine, elle est campagnarde ou urbaine, avec une nette préférence pour les milieux mixtes. Elle gîte en hiver entre l'isolation et les toitures, dans des greniers, dans des églises etc. En été, elle s'installe dans des bâtiments très chauds, au sein de combles. Espèce lucifuge, elle ne tolère pas l'éclairage des accès à son gîte. (INPN) Elle est menacée par la rénovation des vieux bâtiments, la rage, la prédation par les chats et les accidents (éolienne, piégeage accidentel en tubages de cheminées) (*Plan d'action national des Chiroptères*).

Sur la commune, la présence de la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), de la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) ainsi que la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) ont été notifiées depuis 2018 (INPN). Le site présente un enjeu **fort** pour les chiroptères.

d. L'herpétofaune

o Reptiles

Aucun reptile n'a été observé sur le site d'étude.

Les données bibliographiques de l'INPN indiquent la présence de Lézard vivipare *(Zootoca vivipara*) et d'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) qui pourrait éventuellement exploiter ce site.

o Amphibiens

Nous n'avons pas observé d'amphibiens sur le site d'étude. Toutefois, lors de nos inventaires (le 13-06-22, passage nocturne) nous avons entendu des chants de Grenouille verte à une centaine de mètres du site, provenant des zones humides le long de la Selle. Nous ne pouvons pas affiner l'identification de ces amphibiens sans observations directes. La présence du cours d'eau à proximité du site peut être favorable à d'autres espèces d'amphibiens, qui pourraient traverser la pâture lors de leur phase terrestre afin de rejoindre un milieu forestier.

Il y a un enjeu **faible** pour les reptiles et les amphibiens.

3. Conclusions de l'étude

I. Potentialités écologiques

A cette saison, le site d'étude présente une biodiversité plutôt commune et dite « ordinaire ». Les enjeux écologiques sont **faibles** pour la flore et l'herpétofaune. Il y a un enjeu **modéré** pour l'avifaune et l'entomofaune.

L'enjeu écologique le plus important de ce site concerne la mammalofaune, on note la présence de mammifères protégées (Hérisson d'Europe, et deux espèces de Chiroptères). Le site montre un véritable potentiel pour ces espèces comme lieu de vie ou territoire de chasse, ce qui explique l'enjeu **fort**.

Le site se trouve sur une ZNIEFF de type I : la Haute Vallée de la Selle en amont de Solesmes (Id : 310013701), sur laquelle ont été inventoriées trois espèces déterminantes (*Ranunculus circinatus, Rorippa palustris, Scirpus sylvaticus*), des espèces hygrophiles. Celles-ci se développent à proximité de points d'eau, il ne s'agit pas du même type d'habitat et par conséquent n'ont pas été observées dans la pâture.

Le futur projet s'implantera sur la pâture. Son impact sur les habitats voisins devrait être **faible**. Le projet peut cependant avoir un impact sur les continuités écologiques : principalement les trames vertes, diminuant la facilité de déplacement de la faune qui emprunte actuellement le site.

II. Préconisations

Afin de répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité et du futur projet, il est indispensable de suivre les préconisations suivantes :

- La réalisation des travaux d'aménagement devra être effectuée en dehors des périodes sensibles pour l'avifaune et l'entomofaune (printemps et été) afin de ne pas les impacter négativement. Les travaux peuvent démarrer en octobre de l'année.

- Il faut également conserver les haies qui constituent une continuité écologique (un corridor) indispensable pour la faune. Cela permet d'autre part de limiter les coulées de boue.

- Un autre enjeu écologique fort du site est la conservation des arbres sénescents notamment le vieux charme surplombant le cœur de la prairie, sur lequel pousse un sureau, et dont les cavités offrent des habitats intéressants pour la faune (insectes et chauve-souris). Sa conservation nécessitera une protection particulière pendant les travaux, de la partie aérienne (branches) mais également souterraines en minimisant les coupes brutales des racines, les ensevelissements par divers matériaux aux pieds de l'arbre et un périmètre de conservation du système racinaire conséquent.



Figure 17 : Arbre de fort intérêt écologique du site (Source : ECO'LogiC)